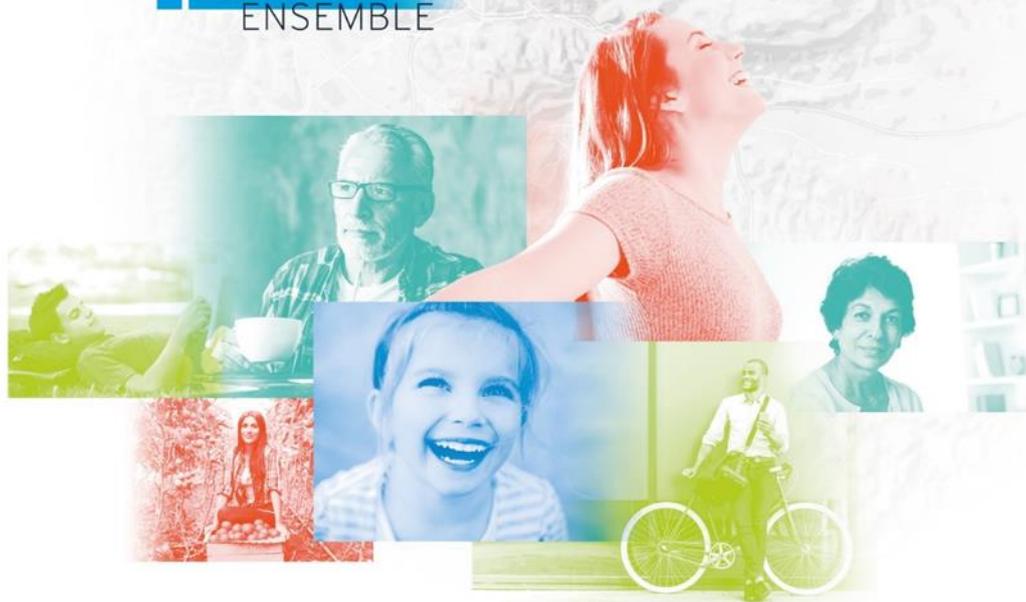


CONSTRUISONS
ENSEMBLE



LE PAYS D'AIX
DE DEMAIN

EGUILLES

4.1 F- ANNEXE REGLEMENT ECRIT : FICHES PATRIMOINE BATI

PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2024

Patrimoine Bâti Ponctuel

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT DE DENOMINATION	SIECLE
P78	EGUILLES	Rue de la Caranque	AC0115		PONCTUEL	Hôpital	chapelle	
P79	EGUILLES	Rue de la Caranque	AC0115		PONCTUEL	Hôpital	chapelle	
P80	EGUILLES	Rue de la Caranque	AC0115		PONCTUEL	Hôpital	chapelle	
P81	EGUILLES	Rue Marie Gasquet	AB0105	Fontlaure	PONCTUEL	Maison	jardin; parc; clôture	
P82	EGUILLES	Rue des Jasses	AD0006		PONCTUEL	Fontaine		
P83	EGUILLES	Place Gabriel Payeur			PONCTUEL	Fontaine		
P84	EGUILLES	Place Gabriel Payeur		Caranque	PONCTUEL	Fontaine		
P85	EGUILLES	Boulevard Léonce Artaud			PONCTUEL	Fontaine		
P86	EGUILLES	Rue d'Aix	AB0196	Condamines	PONCTUEL	Fontaine		
P87	EGUILLES	Rue d'Aix	AB0274	La Placette	PONCTUEL	Fontaine		
P88	EGUILLES	Rue du grand Logis		Grand Logis	PONCTUEL	Fontaine		
P89	EGUILLES	Avenue du père Sylvain Giraud	AN0121	Avenue du Père Sylvain Giraud	PONCTUEL	Fontaine		
P90	EGUILLES	Place Fontvieille	AB0005	Fontvieille	PONCTUEL	Fontaine		
P91	EGUILLES	Rue de la Garde		La Garde	PONCTUEL	Lavoir		
P92	EGUILLES	Rue des Marseillais	AD0039		PONCTUEL	Lavoir		
P93	EGUILLES	Allée des Figons	AW0049	Saint Alexis	PONCTUEL	Chapelle	mur clocher	
P94	EGUILLES	Place des Bugades	AW0031	Figons	PONCTUEL	Lavoir		
P95	EGUILLES	Route de la Calade	AP0005		PONCTUEL	Transformateur		
P97	EGUILLES	RD543 ; avenue du général de Gaulle	BZ0164 ; AR0141	EG	PONCTUEL	Ferme	Puits	
P98	EGUILLES	RD543 ; avenue du général de Gaulle		Logissons	PONCTUEL	Edicule religieux chrétien		
P99	EGUILLES	Place Dame Capucine	AW0177	Figons	PONCTUEL	Maison		
P100	EGUILLES	Place Dame Capucine	AW0085	Figons	PONCTUEL	Maison		
P101	EGUILLES	Rue du Portalet	AB0451	Les Goules de la rue Portalet	PONCTUEL	Voie		
P102	EGUILLES	Rue de la Sainte Catherine	AC0045 ; AC0046	Les Goules de la rue Sainte Catherine	PONCTUEL	Voie		
P103	EGUILLES	Rue des Plaideurs		Les Goules de la rue des Plaideurs	PONCTUEL	Voie		
P104	EGUILLES	Rue Jean-François Ollivier	AB0160	Les Goules de la rue de JF. Ollivier	PONCTUEL	Voie		

Patrimoine Bâti Ponctuel

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT DE DENOMINATION	SIECLE
P105	EGUILLES	Cimetière d'Eguilles	BX0044	Les ruines de l'église Saint Julien et du cimetière	PONCTUEL	Eglise	voussure; pilastres ; mur de soutènement	
P106	EGUILLES	Proche de la route de Pelissane, D17	BP0022 ; BP0023 etc.	A quo de Loup	PONCTUEL	Ecart	ensemble agricole	
P107	EGUILLES	2870 route de Pelissane ; D17	BR0040 etc.	Camaïsse	PONCTUEL	Ecart	ensemble agricole; cour	
P108	EGUILLES	RD17 ; chemin des Bastidannes	BX0042	Coulonny	PONCTUEL	Ferme	ensemble agricole; grange; porte charretière; cour	
P109	EGUILLES	720 chemin des avocats	BC0031 etc.	Avocats	PONCTUEL	Ecart	ensemble agricole; ferme; porte charretière; grange	
P110	EGUILLES	Chemin de Valsere	BI0004 etc.	Valsère	PONCTUEL	Ecart	ensemble agricole; ferme; porte charretière; grange	
P111	EGUILLES	Chemin du Boullidou ; Camaïsse	BL0134	Prêcheur	PONCTUEL	Maison	puits	
B112	EGUILLES	Chemin du Boullidou ; Camaïsse	BL0179	Les Platanes	BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE	Bastide	alignement d'arbres	
B113	EGUILLES	Chemin de Saint-Martin	BL0171 ; BL0172	Saint Martin	BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE	Bastide	tourelles; ferme; porte charretière; escalier; bois; etc	
P114	EGUILLES	Chemin de Saint-Martin	BL0171 ; BL0172		PONCTUEL	Chapelle	abside; coupole; mur; pavement	
P115	EGUILLES	Chemin de Saint-Martin	BL0171 ; BL0172	Isambert	PONCTUEL	Fontaine		
P116	EGUILLES	La Gueide	BO0018	Les ruines de la Gueide	PONCTUEL	Bergerie		
P117	EGUILLES	Route des vendanges		La Font Juan	PONCTUEL	Fontaine		
P118	EGUILLES	Rastel			PONCTUEL	Borie		
P1421	EGUILLES	Place Gabriel Payeur ; Rue Emile Reynaud			PONCTUEL	Borne	blason gravé en bas-relief	17e siècle
P1427	EGUILLES	Chemin des Grappons	AM0018		PONCTUEL	Pigeonnier		19e siècle

Patrimoine Bâti Ponctuel

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT DE DENOMINATION	SIECLE
P1429	EGUILLES	Avenue du Général de Gaulle	AR0141		PONCTUEL	Puits		Antiquité

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : B112	EGUILLES	Appellation : Les Platanes
Elément patrimonial : Bastide Typologie : BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE		Dénomination complémentaires et précisions : alignement d'arbres
Localisation : Chemin du Boullidou ; Camaisse		Cadastre Parcelles n°: BL0179
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Demeure traditionnelle ayant conservée ses espaces de jardin dont un alignement de platanes		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : B113	EGUILLES	Appellation : Saint Martin
Elément patrimonial : Bastide Typologie : BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE		Dénomination complémentaires et précisions : tourelles; ferme; porte charretière; escalier; bois; etc
Localisation : Chemin de Saint-Martin		Cadastre Parcelles n°: BL0171 ; BL0172
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Ensemble agricole située en haut de coteau. Il est flanqué de deux tourelles et d'un ensemble de construction regroupées		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



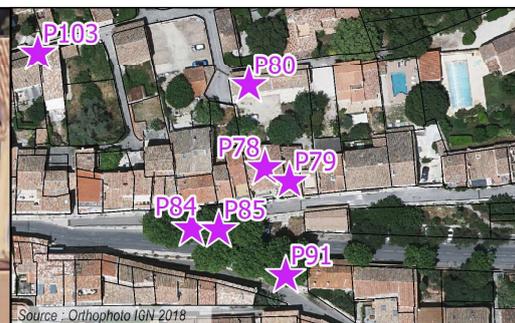
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P77	EGUILLES	Appellation : Ancienne école des Jasses (bibliothèque actuelle)
Elément patrimonial : Bibliothèque Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : 18, Rue des Jasses		Cadastre Parcelles n°: AD0017
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Ancienne école des Jasses, constituée de pierre en soubassement et de modénatures en brique. bâtiment édifié sous la troisième République pour la diffusion de l'instruction publique, d'architecture moderne et hygiéniste		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



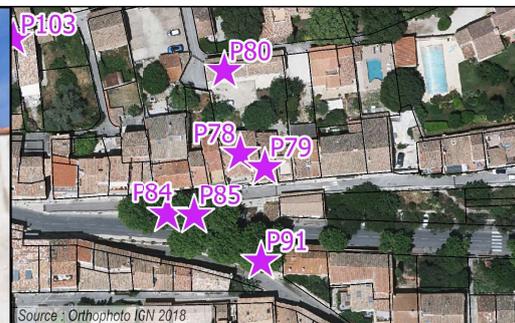
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P78	EGUILLES	Appellation :
Elément patrimonial : Hôpital Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : chapelle
Localisation : Rue de la Caranque		Cadastre Parcelles n°: AC0115
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Bâtiment sur rue de l'ancien hôpital (Hôtel Dieu) construit au 17e siècle. Il fut un bureau de bienfaisance et une école au 19e siècle		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



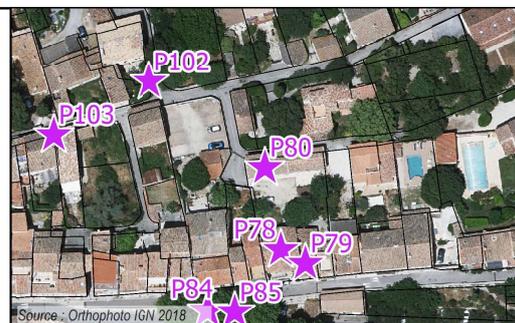
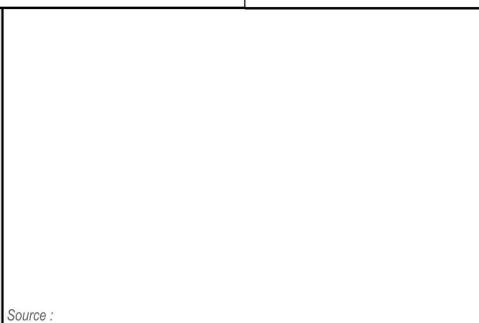
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P79	EGUILLES	Appellation :
Elément patrimonial : Hôpital Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : chapelle
Localisation : Rue de la Caranque		Cadastre Parcelles n°: AC0115
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Ancienne chapelle de l'hôpital dite Chapelle des Sept Douleurs ou Notre Dame de la Grâce		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



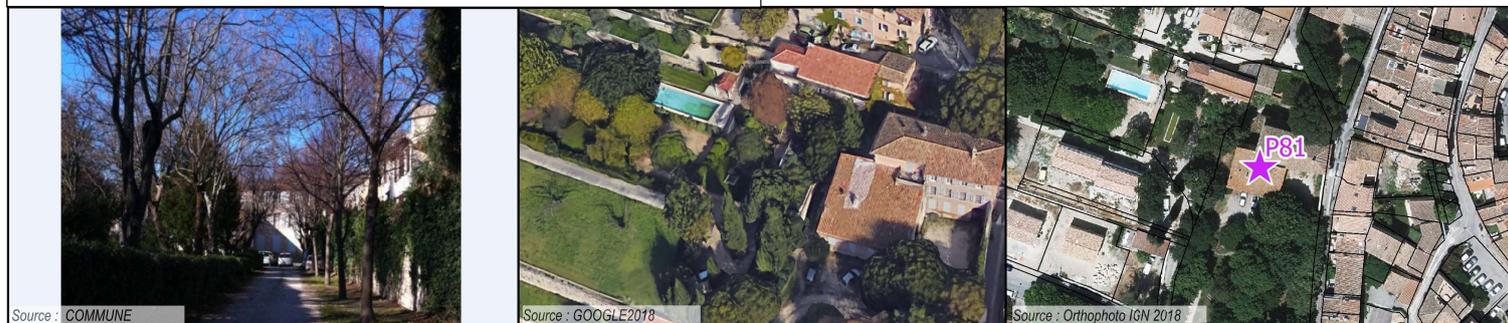
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P80	EGUILLES	Appellation :
Elément patrimonial : Hôpital Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : chapelle
Localisation : Rue de la Caranque		Cadastre Parcelles n°: AC0115
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : bâtiment arrière de l'ancien hôpital (Hôtel Dieu) construit au 17e siècle. Il fut un bureau de bienfaisance et une école au 19e siècle		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P81	EGUILLES	Appellation : Fontlaure
Elément patrimonial : Maison Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : jardin; parc; clôture
Localisation : Rue Marie Gasquet		Cadastre Parcelles n°: AB0105
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Maison noble dite Fontlaure qui fut la propriété de Marie Gasquet, écrivaine, filleule de F. Mistral et membre du Félibrige. Le bâtiment et le parc furent créés par les Boyer d'Eguilles		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P82	EGUILLES	Appellation :
Elément patrimonial : Fontaine Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rue des Jasses		Cadastre Parcelles n°: AD0006
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : La fontaine de la rue des Jasses, en limite du centre historique, est un témoignage du patrimoine hydraulique et des usages villageois		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



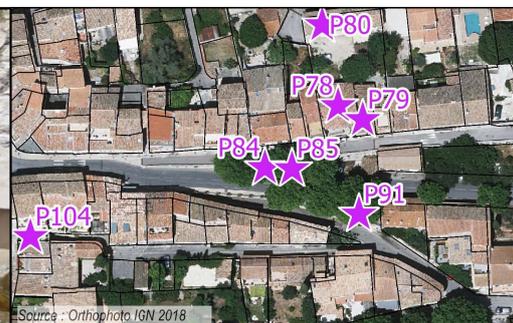
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P83	EGUILLES	Appellation :
Elément patrimonial : Fontaine Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Place Gabriel Payeur		Cadastre Parcelles n°:
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : La fontaine de la place de la Mairie est un témoignage du patrimoine hydraulique et des usages villageois		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



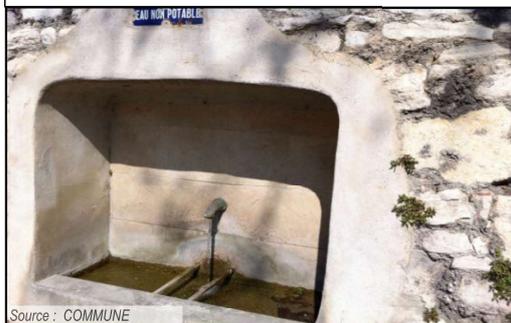
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P84	EGUILLES	Appellation : Caranque
Elément patrimonial : Fontaine Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Place Gabriel Payeur		Cadastre Parcelles n°:
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : La fontaine de la Caranque est un témoignage du patrimoine hydraulique		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P85	EGUILLES	Appellation :
Elément patrimonial : Fontaine Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Boulevard Léonce Artaud		Cadastre Parcelles n°:
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Cette fontaine servait d'abreuvoir lors de la transhumance des moutons		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P86	EGUILLES	Appellation : Condamines
Elément patrimonial : Fontaine Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rue d'Aix		Cadastre Parcelles n°: AB0196
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Les fontaines des condamines sont un témoignage du patrimoine hydraulique et des usages villageois		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



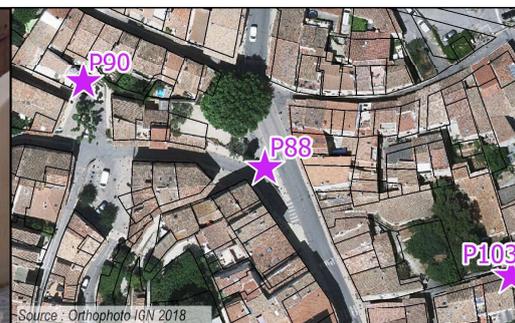
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P87	EGUILLES	Appellation : La Placette
Elément patrimonial : Fontaine Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rue d'Aix		Cadastre Parcelles n°: AB0274
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : La fontaine est un témoignage du patrimoine hydraulique		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P88	EGUILLES	Appellation : Grand Logis
Elément patrimonial : Fontaine Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rue du grand Logis		Cadastre Parcelles n°:
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : La fontaine est un témoignage du patrimoine hydraulique		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P89	EGUILLES	Appellation : Avenue du Père Sylvain Giraud
Elément patrimonial : Fontaine Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Avenue du père Sylvain Giraud		Cadastre Parcelles n°: AN0121
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : La fontaine est un témoignage du patrimoine hydraulique		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



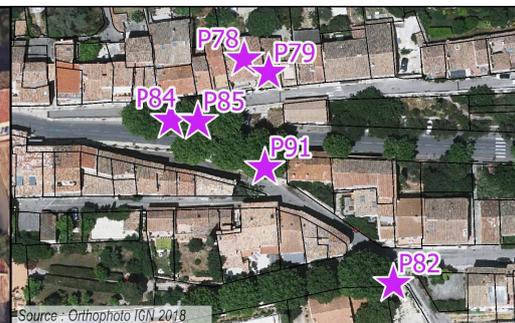
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P90	EGUILLES	Appellation : Fontvieille
Elément patrimonial : Fontaine Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Place Fontvieille		Cadastre Parcelles n°: AB0005
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : Le lavoir de Fontvieille est le premier lavoir d'Eguilles en 1878. Son emplacement correspond à la première fontaine du village alimentée par les eaux drainante de la falaise. Il fut un des premiers centre de vie d'Eguilles		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P91	EGUILLES	Appellation : La Garde
Elément patrimonial : Lavoir Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rue de la Garde		Cadastre Parcelles n°:
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Le lavoir a été construit en 1866, dans ce qui fut le premier rempart du Château d'Eguilles. Son eau provient de la même source que celle de l'abreuvoir.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



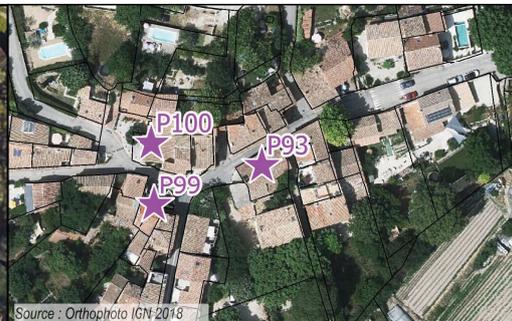
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P92	EGUILLES	Appellation :
Elément patrimonial : Lavoir Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rue des Marseillais		Cadastre Parcelles n°: AD0039
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Le lavoir couvert est un témoignage du patrimoine hydraulique et des usages villageois		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P93	EGUILLES	Appellation : Saint Alexis
Elément patrimonial : Chapelle Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : mur clocher
Localisation : Allée des Figons		Cadastre Parcelles n°: AW0049
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : La chapelle Saint Alexis aux Figons a été construite au 17e siècle et agrandie en 1704. La cloche date de 1661 et aurait été bénie par Monseigneur Jean de Grimaldi, cardinal archevêque d'Aix		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P94	EGUILLES	Appellation : Figons
Elément patrimonial : Lavoir Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Place des Bugades		Cadastre Parcelles n°: AW0031
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Le lavoir couvert des Figons est un témoignage du patrimoine hydraulique du hameau		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P95	EGUILLES	Appellation :
Élément patrimonial : Transformateur Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Route de la Calade		Cadastre Parcelles n°: AP0005
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : L'ancien transformateur EDF possède des façades composées grace aux modénatures et à la diversité des matériaux. C'est un témoignage du développement de l'électrification du territoire		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P97	EGUILLES	Appellation : EG
Élément patrimonial : Ferme Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : Puits
Localisation : RD543 ; avenue du général de Gaulle		Cadastre Parcelles n°: BZ0164 ; AR0141
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Construction agricole implantée à l'alignement de l'ancienne voie aurélienne.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P98	EGUILLES	Appellation : Logissons
Elément patrimonial : Edicule religieux chrétien Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : RD543 ; avenue du général de Gaulle		Cadastre Parcelles n°:
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : La vierge des Logissons est un édicule religieux implantée à la croisée de chemins de l'ancienne voie aurélienne		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



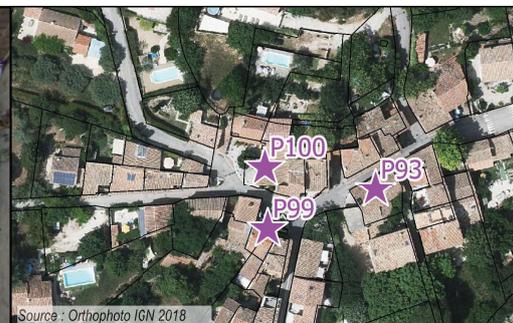
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P99	EGUILLES	Appellation : Figons
Elément patrimonial : Maison Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Place Dame Capucine		Cadastre Parcelles n°: AW0177
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : Le bâtiment de la mairie annexe des Figons conserve un premier niveau en moellons nus		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



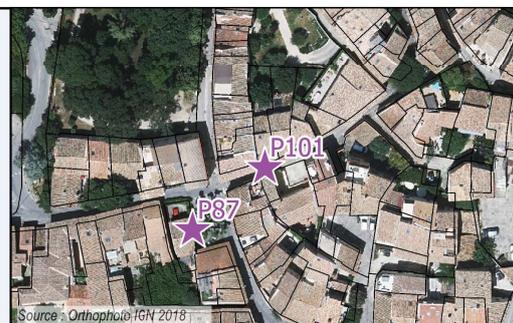
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P100	EGUILLES	Appellation : Figons
Elément patrimonial : Maison Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Place Dame Capucine		Cadastre Parcelles n°: AW0085
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : Maison communale des Figons		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



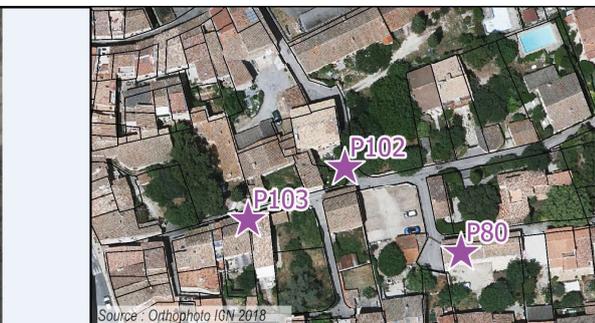
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P101	EGUILLES	Appellation : Les Goules de la rue Portalet
Elément patrimonial : Voie Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rue du Portalet		Cadastre Parcelles n°: AB0451
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Les Goules de la rue du Portalet		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P102	EGUILLES	Appellation : Les Goules de la rue Sainte Catherine
Elément patrimonial : Voie Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rue de la Sainte Catherine		Cadastre Parcelles n°: AC0045 ; AC0046
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Les Goules de la rue Sainte Catherine		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P103	EGUILLES	Appellation : Les Goules de la rue des Plaideurs
Elément patrimonial : Voie Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rue des Plaideurs		Cadastre Parcelles n°:
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Les Goules de la rue des Plaideurs		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



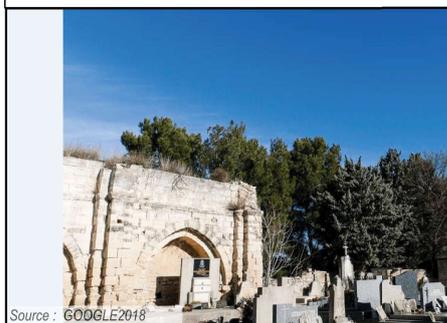
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P104	EGUILLES	Appellation : Les Goules de la rue de JF. Ollivier
Elément patrimonial : Voie Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rue Jean-François Ollivier		Cadastre Parcelles n°: AB0160
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Les Goules de la rue JF Olivier		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P105	EGUILLES	Appellation : Les ruines de l'église Saint Julien et du cimetière
Elément patrimonial : Eglise Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : voussure; pilastres ; mur de soutènement
Localisation : Cimetière d'Eguilles		Cadastre Parcelles n°: BX0044
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : Ruines de l'ancienne église paroissiale située dans le cimetière le long de l'ancienne voie aurélienne. Elle fut remplacée par une autre église construite à côté du Château en 1681.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques : L'ouvrage ne devra pas être dénaturé. Il devra conserver sa composition et ses matériaux.



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P106	EGUILLES	Appellation : A quo de Loup
Elément patrimonial : Ecart Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : ensemble agricole
Localisation : Proche de la route de Pelissane, D17		Cadastre Parcelles n°: BP0022 ; BP0023 etc.
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Ensemble agricole composés de plusieurs bâtiments au nord d'un champ dans un milieu boisé. Les constructions sont de factures sobres avec des toitures traditionnelles. Les volumes sont simples et réguliers.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :
<small>Source :</small>	<small>Source :</small>	 <small>Source : Orthophoto IGN 2018</small>

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P107	EGUILLES	Appellation : Camaïsse
Elément patrimonial : Ecart Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : ensemble agricole; cour
Localisation : 2870 route de Pelissane ; D17		Cadastre Parcelles n°: BR0040 etc.
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Hameau traditionnel provençal de part et d'autre de la route, l'ancienne voie romaine aurélienne. Il est constitué d'un habitat et de bâtiment agricole regroupés autour de l'espace public		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :
 <small>Source : GOOGLE2018</small>	 <small>Source : GOOGLE2018</small>	 <small>Source : Orthophoto IGN 2018</small>

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P108	EGUILLES	Appellation : Coulonny
Elément patrimonial : Ferme Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : ensemble agricole; grange; porte charretière; cour
Localisation : RD17 ; chemin des Bastidonnes		Cadastre Parcelles n°: BX0042
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Il s'agit d'un ensemble agricole constitué de bâtiments accolés et enchevêtrés. Une partie est implantées le long de l'ancienne voie romaine aurélienne. Les constructions ont un étage, de facture sobre. Les façades sont enduites sans ordonnancement particulier. Des cours latérales sont closes par des murs de clôtures à l'alignement.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P109	EGUILLES	Appellation : Avocats
Elément patrimonial : Ecart Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : ensemble agricole; ferme; porte charretière; grange
Localisation : 720 chemin des avocats		Cadastre Parcelles n°: BC0031 etc.
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Hameau traditionnel provençal à vocation agricole, situé de part et d'autre du chemin des Avocats. Il est inséré dans son terroir agricole. Une partie des bâtiments sont encore à usages agricoles		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P110	EGUILLES	Appellation : Valsère
Élément patrimonial : Ecart Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : ensemble agricole; ferme; porte charretière; grange
Localisation : Chemin de Valsere		Cadastre Parcelles n°: BI0004 etc.
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Hameau traditionnel provençal à vocation agricole. Il est inséré dans son terroir agricole. Une partie des bâtiments présentent encore leur configuration liés aux usages agricoles		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P111	EGUILLES	Appellation : Prêcheur
Élément patrimonial : Maison Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : puits
Localisation : Chemin du Boullidou ; Camaisse		Cadastre Parcelles n°: BL0134
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : Maison agricole		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P114	EGUILLES	Appellation :
Elément patrimonial : Chapelle Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : abside; coupole; mur; pavement
Localisation : Chemin de Saint-Martin		Cadastre Parcelles n°: BL0171 ; BL0172
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Dès 1056, la Chapelle Saint Martin était citée dans le cartulaire de l'abbaye Saint Victor de Marseille. Elle était constituée d'une nef unique avec une lourde voûte en berceau, une baside semi-circulaire en cul-de-four		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P115	EGUILLES	Appellation : Isambert
Elément patrimonial : Fontaine Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Chemin de Saint-Martin		Cadastre Parcelles n°: BL0171 ; BL0172
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : Fontaine du Domaine de Saint Martin et à proximité des ruines de l'ancienne chapelle		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P116	EGUILLES	Appellation : Les ruines de la Gueide
Elément patrimonial : Bergerie Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : La Gueide		Cadastre Parcelles n°: BO0018
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : Ruine d'une ancienne bergerie témoignant de l'occupation pastorale du plateau. La toponymie pourrait venir de la culture de la guède, pastel des teinturiers, cultivée au moyen-âge dans le sud de la France		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :
<small>Source :</small>	<small>Source :</small>	 <small>Source : Orthophoto IGN 2018</small>

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

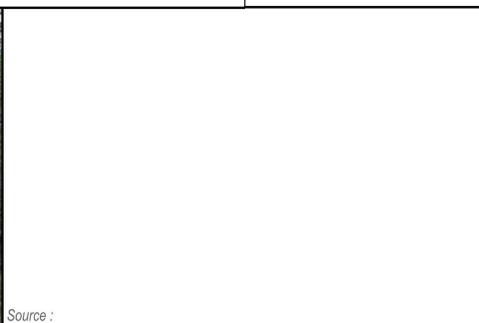
Identifiant PLUi : P117	EGUILLES	Appellation : La Font Juan
Elément patrimonial : Fontaine Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Route des vendanges		Cadastre Parcelles n°:
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : La font est une source ou fontaine. Celle-ci est liée à la proximité de la rivière de la Touloubre.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :
<small>Source :</small>	<small>Source :</small>	 <small>Source : Orthophoto IGN 2018</small>

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P118	EGUILLES	Appellation :
Elément patrimonial : Borie Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rastel		Cadastre Parcelles n°:
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : La Borie est une cabane en forme de nef, de pierres sèches empilées en encorbellement. Elles sont situées dans le quart sud-est de la France. Elles servaient de grange, d'écurie ou d'habitation saisonnière aux agriculteurs		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



Source : www.alainamblard13.canalblog



Source :



Source : Orthophoto IGN 2018

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P1421	EGUILLES	Appellation :
Elément patrimonial : Borne Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : blason gravé en bas-relief
Localisation : Place Gabriel Payeur ; Rue Emile Reynaud		Cadastre Parcelles n°:
Siècle : 17e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : Borne de délimitation du territoire d'Eguilles suite au procès de Magdeleine Forbin aux Aixois vres 1650. La borne est en pierre froide située à l'angle du parvis de l'église du château.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



Source : GOOGLE2023



Source : GOOGLE2023



Source : Orthophoto IGN 2018

Identifiant PLUi : P1427	EGUILLES	Appellation : Ancien moulin à vent transformé
Élément patrimonial : Pigeonnier Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Saint Roch ; Chemin des Grappons		Cadastre Parcelles n°: AM0018
Siècle : 17e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<p>Description : Ce moulin dénommé autrefois Moulin du grepoun ou Moulin d'Aoule apparaît sur le cadastre de 1662. Il a été la propriété de nombreuses personnalités égouillennes comme Magdeleine de Forbin d'Oppède (1626-1718) épouse de Vincent Boyer. Fille du 1er Président au Parlement de Provence, veuve à 33 ans, elle assure la lourde tâche de la restauration de la Seigneurie et de la défense de son territoire contre les visées expansionnistes d'Aix qui l'a vendu en 1665 à la famille</p>		<p>Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2</p> <p>Prescriptions spécifiques :</p>



Identifiant PLUi : P1429	EGUILLES	Appellation :
Elément patrimonial : Puits Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Avenue du Général de Gaulle		Cadastre Parcelles n°: AR0141
Siècle : Antiquité	Critère de préservation : Paysager : NON - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<p>Description :</p> <p>Eguilles est un village de Provence situé sur le tracé de la voie Aurélienne nommé Aculea en 1004, Actus en 1032, Agulia en 1056. Les traces d'habitats préromains et les vestiges de l'occupation témoignent de la situation stratégique du lieu.</p> <p>Dans de nombreux quartiers de la commune ont été découverts les restes de deux aqueducs, des fragments de colonne, des dalles et bornes milliaires de la Via Aurélia, des monnaies également.</p>		<p>Règlement applicable :</p> <p>Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2</p> <p>Prescriptions spécifiques :</p>



Patrimoine Bâti Surfacique

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	PRECISION SUR DENOMINATION	SIECLE
S97	EGUILLES	Centre Ancien village	AB0035; AB0036; AC0115 ; AB0105 ; AD0080 etc	Centre-ville	SEQUENCE PATRIMONIALE	Centre-ville	maison; place; rue; jardin; "cour de curé"	médiéval; 19e siècle
S98	EGUILLES	Allée des Figons; chemin des Oliviers ; Rue de la Chapelle ; montée d'Eguilles ; ru	AW	Hameau des Figons	SEQUENCE PATRIMONIALE	Ecart	maison; place; rue; jardin; "cour de curé" ; allée de platanes	15e siècle

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : S97	EGUILLES	Appellation : Centre-ville
Elément patrimonial : Centre-ville Typologie : SEQUENCE PATRIMONIALE		Dénomination complémentaires et précisions : maison; place; rue; jardin; "cour de curé"
Localisation : Centre Ancien village		Cadastre Parcelles n°: AB0035; AB0036; AC0115 ; AB0105 ; AD0080 etc
Siècle : médiéval; 19e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Du haut de son promontoire à 265 m d'altitude Eguilles est un village perché sur un massif de collines qui surplombe et observe la plaine de l'Arc de la Ste-Victoire à l'Etang de Berre. C'est un village typique de Provence situé sur le tracé de la voie Aurélienne. L'Hôtel de Ville se trouve au sein de son château bâti au somme, classé aux MH, édifié au 17e siècle par les Boyer d'Eguilles sur un castrum médiéval. Ces ruelles anciennes sont situées sous le châ		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Règlement du PLUi Titre II article 2.11 et Titre IV Prescriptions spécifiques : Conservation des volumétries générales des constructions / Mise en valeur de l'architecture traditionnelle / Jardin à préserver / Piscine interdite / Hauteur annexe 3.5 m maximum



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : S98	EGUILLES	Appellation : Hameau des Figons
Elément patrimonial : Ecart Typologie : SEQUENCE PATRIMONIALE		Dénomination complémentaires et précisions : maison; place; rue; jardin; "cour de curé" ; allée de platanes
Localisation : Allée des Figons; chemin des Oliviers ; Rue de la Chapelle ; montée d'Eguilles ; ru		Cadastre Parcelles n°: AW
Siècle : 15e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Louis d'Arcussia, gentilhomme de la cour du Roy René seigneur d'Eguilles accorde en 1438 d'importants avantages pour intéresser des immigrants à la culture des terres d'Eguilles qui après cent ans de diverses catastrophes sont inoccupées. Les premiers arrivants sont des émigrés italiens auxquels on donne le sobriquet de "Figouns" qui deviendra Figons. Le premier émigré fut Jean Alexis (1425-1495) maçon fondateur d'une lignée qui continue d'habiter le hameau. En son centre une chapelle		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Règlement du PLUi Titre II article 2.11 et Titre IV Prescriptions spécifiques : Conservation des volumétries générales des constructions / Mise en valeur de l'architecture traditionnelle / Jardin à préserver / Piscine interdite / Hauteur annexe 3.5 m maximum



Patrimoine Bâti Linéaire

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT SUR DENOMINATION	SIECLE
L8	EGUILLES ; SAINT- CANNAT	Quatre Termes ; Le plan d'Oreille ; Le plan de Camaïsse		Antique voie Aurélienne	LINEAIRE	Voie	borne milliaire	Antiquité

Identifiant PLUi : L8	EGUILLES ; SAINT-CANNAT	Appellation : Antique voie Aurélienne
Elément patrimonial : Voie Typologie : LINEAIRE		Dénomination complémentaires et précisions : borne milliaire
Localisation : Quatre Termes ; Le plan d'Oreille ; Le plan de Camaïsse		Cadastre Parcelles n°:
Siècle : Antiquité	Critère de préservation : Paysager : NON - Historique : OUI - Culturel : - Architectural :	
Description : Antique tracé de la grande voie Aurelia, dénommée dans cette portion Via Julia Augusta, reliant l'Espagne à Rome. La route départementale n°17 se superpose. La voie prenait des chemins parallèles encore bien matérialisés Des vestiges, notamment des bornes militaires jalonnent l'itinéraire.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Article du PLUi Prescriptions spécifiques :
Source :	Source :	 <p>Source : Orthophoto IGN 2018</p>